

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > REVIVE

REVIVE



REVIVE

Dernière mise à jour :

29.03.2022

Gestion des ravageurs

TreeCare

N° AMM :

2140041

Composition:

42.9 g/l

emamectine benzoate

Famille chimique:

Avermectines

Formulation:

ME Micro-émulsion

Mode d'action:

Préventif

Ingestion : action principale

Action de choc : efficace sur les larves même âgées

REVIVE est un insecticide pour la lutte contre le charançon rouge du palmier.

REVIVE, formulé sous la forme de micro-émulsion, est composé de 4% d'emamectine benzoate, matière active d'origine naturelle, appartenant à la famille des avermectines à mode d'action original (2 sites d'action).

Sa formulation est spécialement conçue pour les traitements par injection.




Product CP: Tabs

- [Classement et sécurité](#)

- [Conditions d`utilisation](#)

- [Urgences](#)

- [Other](#)

Classement	•
	 SGH07
	•
	 SGH08
	•
	 SGH09
Mention d'avertissement	Danger
Délai de rentrée	<ul style="list-style-type: none">• Pour les travailleurs : 48 HeuresAucune intervention sur les palmiers traités pendant 48 heures
Mentions de danger	<ul style="list-style-type: none">• H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.• H332 - Nocif par inhalation.• H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.• H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes.• H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.• H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.• EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P260 Ne pas respirer les vapeurs.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage : se reporter au tableau de l'étiquette pour le détail des protections.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Contient de l'alcool tétrahydrofurfurylique
- Pour protéger les pollinisateurs, supprimer les inflorescences avant la floraison des palmiers chaque année pendant toute la durée du traitement et au moins un an après l'arrêt de celui-ci.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Équipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour protéger l'opérateur (professionnel agréé), porter pendant l'application : Combinaison de travail cote en polyester/coton 65%/35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant et gants en nitrile jetables certifiés EN 374-2 .
- Pour protéger l'opérateur (professionnel agréé), porter pendant le nettoyage du système d'injection : Gants en nitrile jetables certifiés EN 374-2 ; Combinaison de travail tissée en polyester/coton 65%/35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ; Lunettes ou masque comportant un marquage de type norme EN 166 et certifiés contre les projections liquides (symbole 3).
- Pour protéger l'opérateur (professionnel agréé), porter pendant le remplissage du système d'injection : Gants en nitrile jetables certifiés EN 374-2 ; Combinaison de travail cote en polyester/coton 65%/35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ; Lunettes ou masque comportant un marquage de type norme EN 166 et certifiés contre les projections liquides (symbole 3).

Préparation de la bouillie

REVIVE s'utilise pur (sans aucune dilution , ni adjuvant)

Conditions particulières de mise en oeuvre

REVIVE s'utilise selon la technologie de micro injection Syngenta TreeCare. Son usage est réservé

uniquement aux applicateurs mandatés et formés par Syngenta France SAS. Cette application s'accompagne obligatoirement par une identification de chaque palmier et un suivi. Les applicateurs doivent avoir suivi la formation "Interventions sur palmier dans le cadre de la lutte contre le charançon rouge" délivrée par les DRAAF et être enregistré par les SRA pour intervenir sur palmier.

L'utilisation de REVIVE se fera conformément à l'arrêté du 24 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2010 (paru au JORF le 1er août 2014).

Pulvérisation

Application par micro injection avec l'injecteur Syngenta TreeCare

Volume d'eau

Utilisation produit pur (formulation spécifique)

Délai sans pluie

1 à 2 heures

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta

France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau

Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 €/min + prix appel

En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- REVIVE® - Danger - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité. H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

REVIVE® - AMM N° 2140041 - Composition : 42.9 g/l emamectine benzoate * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P260 Ne pas respirer les vapeurs. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage : se reporter au tableau de l'étiquette pour le détail des protections. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391

Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient de l'alcool tétrahydrofurfurylique Pour protéger les pollinisateurs, supprimer les inflorescences avant la floraison des palmiers chaque année pendant toute la durée du traitement et au moins un an après l'arrêt de celui-ci. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. ® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.
